

29 Mai 2024

Madame Isabelle Nault
Directrice de l'évaluation environnementale des projets hydriques
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Compte-rendu de l'état d'avancement de l'élaboration de l'étude d'impact sur
l'environnement – Projet de protection du littoral du chemin des wagonniers à Sept-Îles

Madame,

Afin de répondre à la condition 5 du décret 325-2024 datant du 28 février 2024, la présente lettre vise à faire un compte-rendu de l'état d'avancement de l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement ainsi que de mettre à jour l'échéancier pour le dépôt de cette étude.

Mise en contexte :

La situation de l'érosion des berges à proximité du chemin des wagonniers est suivie depuis multiples années. Par ailleurs, dans notre demande de décret de soustraction, il est possible de constater (Figure 3-3) l'évolution du littoral au droit du profil T38 sur la période entre 2008-2024. Cette figure permet d'observer un déplacement de la zone dunaire entre 2008 et 2016 ainsi que sa disparition en 2022, réduisant considérablement la marge de recul et abaissant le niveau de sable de la berme de plusieurs mètres, rendant plus vulnérable nos infrastructures.

Une étude de faisabilité avait été initiée en 2017, cette dernière avait permis d'identifier les secteurs étant plus à risque et qui seraient détruits dans un horizon de 25 ans. Une mise à jour de cette étude a été réalisée en 2021 et a démontré une accélération de l'érosion, mettant à risque les mêmes secteurs dans un horizon beaucoup plus rapproché. C'est ce qui a mené au projet de protection du littoral sur 1.2 km et au dépôt de l'avis de projet en octobre 2022. Plusieurs options ont été évaluées, mais en raison du règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Sept-Rivières (02-2005), uniquement l'option d'une recharge en sable était possible pour protéger contre l'érosion.

La nuit du 23 au 24 décembre 2022, la ville de Sept-Îles a été touchée par une forte tempête. Cet événement a été marqué par des hauteurs de vagues supérieures à 6 m, un niveau dépassé à une seule occasion depuis les années 1980. Contrairement à l'érosion subie auparavant, la tempête de décembre 2022 a fortement diminué la résilience naturelle du secteur Est du chemin des Wagonniers et a augmenté sa vulnérabilité. Depuis, plusieurs municipalités, dont la Ville de Sept-Îles, ont été admissibles au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, mis en place par le ministère de la Sécurité publique (MSP, 2023).

État d'avancement de l'EIE :

Suite à cet incident, des discussions ont été initiées auprès de la Ville de Sept-Îles et du ministère de la Sécurité publique à propos de la durabilité des recharges en sable comme ouvrage de protection contre l'érosion et des méthodes alternatives proposées par le MSP pour le secteur des plages de Sept-Îles et dans d'autres municipalités du Québec se retrouvant dans la même situation.

Considérant que la recharge en sable n'était peut-être plus la meilleure solution et anticipant que d'autres projets de protection des berges seraient déposés, IOC a donc suspendu temporairement sa démarche de réalisation de l'étude d'impact environnemental. Ceci permettait de voir les différentes alternatives proposées et de voir l'évolution relativement au RCI.

Dans cet optique, la ville de Port-Cartier a réactivé son projet de stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois au début de l'année 2023. Ce projet vise à une recharge en matériaux granulaires (sable et gravier) et à l'ajout d'un épi pour retenir les sédiments. Cette solution est permise pour la municipalité de Port-Cartier, car les travaux visent à sécuriser des infrastructures publiques et qu'en vertu de l'article 8.6 du RCI, des solutions différentes qu'une recharge en sable sont autorisées. Bien que la granulométrie des matériaux proposés soit différente que le matériel déjà en place, l'utilisation de matériaux grossiers permet une durée de vie plus grande sans avoir besoin de procéder à des recharges récurrentes massives aux 5 à 10 ans. Également, ce type d'ouvrage permet un reprofilage naturel par les vagues et une recolonisation facile par la faune benthique.

D'autres municipalités ont opté pour ce type d'ouvrage depuis les dernières années, c'est le cas pour Sainte-Luce pour le secteur de L'Anse-Aux-Coques, Pointe-aux-Outardes pour le secteur de la plage et Percé (qui a été le premier projet de grande envergure en 2019).

Les travaux récents de stabilisation en urgence sur 400m visant à protéger le chemin des wagonniers ont permis de sécuriser le secteur qui était le plus à risque d'un affaissement imminent. Dans les démarches réglementaires entreprises afin d'obtenir les autorisations, une modification au RCI a été nécessaire afin de permettre les travaux de stabilisation d'urgence. Ce changement permet également d'envisager des ouvrages alternatifs à une recharge en sable uniquement.

Échéancier :

Avec le nouvel enrochement en place et la possibilité d'envisager des solutions différentes que la seule qui était possible lors du dépôt de l'avis de projet, IOC souhaite faire une réévaluation des besoins et une réanalyse des options.

Dans un premier temps, un relevé LIDAR sera effectué à marée basse à la fin mai afin de comparer les profils de la plage entre 2014 et 2024 permettant ainsi de calculer un bilan des pertes en sédiment. Avec ces informations à jour, IOC a octroyé un mandat à la firme NHC/Lasalle pour réaliser une mise à jour de la modélisation des limites de retrait en considérant différents scénarios qui nous permettra de réévaluer les besoins et de proposer une mise à jour du projet, le cas échéant. Les résultats de cette modélisation devraient être disponibles d'ici la fin octobre 2024.

D'ici ce temps, considérant que la solution qui sera retenue pourrait être différente de ce qui a été proposé en octobre 2022, il ne nous est pas possible de continuer l'avancement de l'étude d'impact environnemental ni d'avoir un échéancier plus précis. À la fin de cet exercice de réévaluation des besoins et d'analyse des options, nous reviendrons vers vous pour discuter de la suite du processus.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Veuillez agréer, Madame Nault, nos plus sincères salutations,



Philippe Lavoie, Chimiste
Coordonnateur Séniior Environnement – Projet
Rio Tinto – IOC

Cc: Patrick Lauzière – Directeur Environnement – IOC
Charles Nadeau – Surintendant Projet Environnement - IOC